



VILLE D'ESCAUDAIN

**COMPTE –RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du MARDI 29 JUIN 2021 à 18 H

(Convocation en date du 23 JUIN 2021)

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 28 dont 4 pouvoirs.

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. SION Michel donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno ; Mme PLAYE Maryse donne pouvoir à Mme TRIOUX Annick ; M. DUHEM Christian donne pouvoir à Mme TROIA Laure ; Mme MERCIER Catherine donne pouvoir à M. ABDELKADER Michaël.

Membres excusés :

Membres absents : M. CLOET Geoffrey.

Secrétaire de séance : Mme MARCUZZI Jeannette.

Délibération n° 01/03/2021 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 Avril 2021.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 Avril 2021.

Délibération n° 02/03/2021 - C.A.P.H. – Avis sur le Pacte de Gouvernance

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de pacte de Gouvernance présenté et de notifier l'avis rendu à la CAPH dans le délai prescrit.

Délibération adoptée la majorité.

Ont voté pour : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (27 voix).

S'est abstenu :

CARPENTIER Romuald (1 voix).

Délibération n° 03/03/2021 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal décide :

I. de CREER les postes à temps complet suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe : 2 postes

II. de SUPPRIMER à compter du 1^{er} Août 2021 les postes suivants :

➤ à temps complet :

- Technicien
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Adjoint administratif : 3 postes
- Adjoint d'animation

➤ à temps non complet :

- Adjoint d'animation : 5 h 30, 17 h 30, 27 h 30
- Adjoint technique : 32 h 00, 29 h 30, 28 h 00, 26 h 45 (2 postes), 26 h 00, 24 h 00 (2 postes), 17 h 30 (2 postes)

Il précise que pour assurer les cours de musique et de danse de l'école municipale et conformément aux dispositions de l'article 3-3-4° :

- Les postes à temps non complet inférieurs à 10 h 00 hebdomadaires du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique sont ouverts au recrutement de contractuels pour une durée d'un an renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans.
- A l'issue de cette période de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.
- L'agent devra remplir au minimum les conditions de diplômes nécessaires au recrutement par concours des titulaires. A défaut de candidatures répondant aux critères précités pourront, le cas échéant, être recrutés des agents bénéficiant d'une expérience significative dans la discipline concernée afin d'assurer la continuité du service.
- L'agent non titulaire sera rémunéré au premier échelon de l'échelle indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 04/03/2021 - Recensement de la population – Dispositions générales, création de postes et rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal décide de charger Monsieur le Maire de procéder à l'enquête de recensement prévue en 2022 et de prendre toutes dispositions permettant le bon déroulement des opérations de recensement, notamment la désignation des coordonnateurs communaux et le recrutement des agents recenseurs non titulaires à temps non complet dans la limite de 20 postes.

Il fixe la rémunération brute des agents recenseurs comme suit :

	Montant
Formulaires :	
Bulletin individuel	1,20 €
Feuille de logement	1,20 €
Dossier d'adresse collective	0,70 €
Logement non enquêté	0,70 €
Tournée de reconnaissance (par district)	8,00 €
Séance de formation	28,00 €
Mise sous pli	28,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 05/03/2021 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire – Mise en place du Contrat d'Engagement Educatif.

Le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} juillet 2021, la mise en place du Contrat d'Engagement Educatif pour l'ensemble des agents recrutés afin d'assurer l'encadrement des enfants inscrits aux accueils collectifs de mineurs « ACM » et ajoute que le personnel d'animation sera rémunéré dans les conditions suivantes :

Qualification	Rémunération journalière (brut)	Rémunération à la demi-journée (brut)
Directeur diplômé	110 € / jour	55 € / demi-journée
Directeur stagiaire	100 € / jour	50 € / demi-journée
Animateur diplômé	85 € / jour	42.50 € / demi-journée
Animateur stagiaire	70 € / jour	35 € / demi-journée
Animateur non diplômé	65 € / jour	32 € / demi-journée
Nuitée (camping, séjour, colonie..)	25 € / nuitée	

- La base de travail hebdomadaire sera **de 48h** pour un fonctionnement à la journée,
- La base de travail hebdomadaire sera **de 24h** pour un fonctionnement à la demi-journée. Ce volume horaire pourra ponctuellement être dépassé à l'occasion de sorties ou animations spécifiques.

Il autorise Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin les agents nécessaires à l'organisation des accueils de loisirs collectifs de mineurs, et à signer les contrats « CEE ». Il précise que les crédits seront inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK

Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 06/03/2021 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaires – Modification du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications des articles du règlement intérieur de l'accueil Périscolaire, à savoir : 1 Lieux d'implantation des structures périscolaires accueillant des mineurs ; 4 Fonctionnement ; 6 Réservation et paiement et précise que les autres articles du règlement restent en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 07/03/2021 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaires – Modification de la tarification.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'application de la tarification à l'ensemble des structures périscolaires ;

Les tarifs sont fixés comme suit :

Familles domiciliées dans la commune :

Quotient Familial	1h	Matin 1h	Soir 1h30
De 0 à 369 €	0.25 €	0.25 €	0.38 €
De 370 à 499 €	0.45 €	0.45 €	0.68 €
De 500 à 700 €	0.60 €	0.60 €	0.90 €
De 701 à plus	0.61 €	0.61 €	0.92 €

Familles non domiciliées dans la commune :

Quotient Familial	1h	Matin 1h plus sur coût 1€	Soir 1h30 plus sur coût 1€
De 0 à 369 €	0.25 €	1.25 €	1.40 €
De 370 à 499 €	0.45 €	1.45 €	1.70 €
De 500 à 700 €	0.60 €	1.60 €	1.90 €
De 701 à plus	0.61 €	1.61 €	1.92 €

Il précise que les recettes seront recouvrées par le régisseur conformément aux règles de comptabilité publique.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 08/03/2021 – Séjour au Centre de vacances « Les Grangettes » - Modification de la participation journalière.

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} septembre 2021, le montant de la participation journalière aux séjours comme suit :

Formule séjour de vacances :

Nombre d'enfants d'une même famille	Tarif journalier
1^{er} enfant	12 €
2^{ème} enfant	10 €
3^{ème} enfant	8 €
4^{ème} enfant	6 €

Formule Associations locales :

Tarifification membres associatifs	Tarif journalier
Adulte	20 €
Enfant	8 €

- *Dans le cadre d'un séjour à destination d'un groupe de jeunes d'une association locale il conviendra d'appliquer 1 gratuité accompagnateur pour 8 jeunes inscrits.*

Il décide qu'en cas de non fréquentation d'un enfant pour cas de force majeure, il pourra être procédé au remboursement de la participation. La demande dûment justifiée (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation) sera examinée par Monsieur le Maire chargé de l'application de cette mesure et ajoute que le recouvrement des produits sera effectué par l'émission de titres de recettes.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 09/03/2021 - Séjour au Centre de vacances « Les Grangettes » - Modification de la participation des familles pour les scolaires.

Le conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} septembre 2021, à 8 € par jour la participation des familles pour le séjour de leur(s) enfant(s) au Centre de Vacances les Grangettes et précise qu'en cas de non fréquentation d'un enfant pour cas de force majeure, il pourra être procédé au remboursement de la participation. La demande dûment justifiée (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation) sera examinée par Monsieur le Maire chargé de l'application de cette mesure il ajoute que le recouvrement des produits sera effectué par l'émission de titres de recettes.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 10/03/2021 – Restauration scolaire – Tarification des repas.

Le Conseil Municipal décide de fixer pour toutes les réservations de repas effectuées à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 les participations ainsi qu'il suit :

- Tarif 1 : élèves escaudinois et élèves affectés dans des dispositifs particuliers (ex : ULIS)

<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarif</u>	<u>Tarif majoré + 1,50 €</u> (non-respect des délais de réservation)
0 à 369 €	2,06 €	3,56 €
de 370 € à 499 €	2,47 €	3,97 €
de 500 € à 700 € et plus	2,78 €	4,28 €
> à 700 €	2,80 €	4,30 €

- Tarif 2 : élèves extérieurs :

<u>Quotient Familial</u>	<u>Tarif</u>	<u>Tarif majoré + 1,50 €</u> (non-respect des délais de réservation)
0 à 369 €	3,09 €	4,59 €
de 370 € à 499 €	3,50 €	5,00 €
de 500 € à 700 € et plus	3,81 €	5,31 €
> à 700 €	3,83 €	5,33 €

- Tarif 3 : Accueil des enfants fournissant leur panier repas (dans le cadre d'un P.A.I ou en cas de situations exceptionnelles) : 1,00 €
- Tarif 4 : Accueil des enfants dont les familles bénéficient d'une prise en charge par le CCAS (sur présentation d'un justificatif émis par ce dernier) : 1,00 €.
- Tarif 5 : Enseignants : 5,25 €
- Tarif 6 : Personnels extérieurs en stage ou réunion : 7,83 €
- Tarif 7 : Personnel d'accompagnement et personnel communal : 4,00 €

Il décide la gratuité des repas pris par les stagiaires accueillis dans le cadre de stages scolaires ou professionnels lorsqu'ils participent à l'encadrement des enfants durant la pause méridienne et précise :

- que le tarif est valable quel que soit le nombre d'enfants inscrits de la même famille,
- qu'en cas de prise en charge des familles par le CCAS, celui-ci remboursera à la Commune la différence sur la base du tarif minimum de 2,06 € (la Commune émettra un titre de recettes),
- que les recettes continueront à être recouvrées par le régisseur municipal conformément aux règles de la comptabilité publique.

Délibération adoptée la majorité.

Ont voté pour : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIoux Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIoux Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie (22 voix).

Ont voté contre :

MM PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald (6 voix).

Délibération n° 11/03/2021 - Allocations scolaires – Barème 2021

Le Conseil Municipal décide d'allouer une allocation à chaque élève d'ESCAUDAIN qui aura fréquenté durant l'année scolaire 2020-2021 un établissement scolaire extérieur à la Commune (sont

exclus les élèves suivant des cours par correspondance), y compris ceux des pays membres de l'Union Européenne, selon les taux suivants :

- 105 € aux élèves de l'Enseignement Supérieur.
- 92 € aux élèves handicapés qui auront fréquenté un Etablissement d'Enseignement Spécialisé situé hors du territoire du canton de Denain et à ceux qui auront fréquenté un Etablissement d'Enseignement Spécialisé pour handicapés (type Institut Médico Educatif) situé dans le canton de Denain ou une section d'études spécialisées d'un collège.
- 35 € aux élèves du second cycle des Enseignements Secondaire, Technique, Agricole.

Il précise que l'allocation susvisée est accordée pour une scolarité régulière et sera versée directement sur un compte bancaire ou postal ; qu'au mandat de paiement allouant le bénéfice de l'allocation devra être annexé un certificat de scolarité daté de la fin de l'année scolaire pour les lycéens et d'un certificat d'inscription pour les étudiants universitaires ; que les justificatifs ne seront honorés qu'à la seule condition qu'ils soient parvenus en Mairie pour le 9 Juillet 2021 et que la dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 67 – article 6714 – codes fonctionnels 22 et 23.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 12/03/2021 - Ecole municipale de danse – Année scolaire 2021/2022 – Droits d'inscription.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit, les droits d'inscription pour l'année scolaire 2021/2022 :

Tarifs pour les Escaudinois

(Tarifs applicables uniquement aux élèves domiciliés à Escaudain)

Type de paiement	1 élève (1 cours)	1 élève (plusieurs cours)	2 élèves ou + (1 cours)	2 élèves ou + (plusieurs cours)
En une fois	64,00 €	76,80 €	96,00 €	115,00 €
1 ^{ère} période	32,00 €	38,40 €	48,00 €	57,50 €
2 ^{ème} période	32,00 €	38,40 €	48,00 €	57,50 €

Tarifs pour les Extérieurs

Type de paiement	1 élève (1 cours)	1 élève (plusieurs cours)	2 élèves ou + (1 cours)	2 élèves ou + (plusieurs cours)
En une fois	127,40 €	153,00 €	191,80 €	230,20 €
1 ^{ère} période	63,70 €	76,50 €	95,90 €	115,10 €
2 ^{ème} période	63,70 €	76,50 €	95,90 €	115,10 €

Il précise que ces droits peuvent être réglés en une fois ou en deux fois (un premier versement pour la période de Septembre 2021 à Janvier 2022 et un deuxième versement pour la période de Février 2022 à Juin 2022) et que les recettes seront recouvrées par le régisseur conformément aux règles de la comptabilité publique. Il décide qu'en cas d'arrêt d'un élève pour cas de force majeure (raison médicale ou déménagement), il pourra être procédé au remboursement de la participation à hauteur de 50%. La demande dûment justifiée (certificat médical ou justificatif de changement d'adresse) sera examinée par Monsieur le Maire chargé de l'application de cette mesure.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL

Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 13/03/2021 - Ecole municipale de musique – Année scolaire 2021/2022 – Droits d’inscription et de mise à disposition d’instruments.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit, les droits d'inscription et de mise à disposition d'instruments pour l'année scolaire 2021/2022 :

Tarifs pour les Escaudinois

(Tarifs applicables uniquement aux élèves domiciliés à Escaudain)

Eveil musical (pour les enfants de 4 et 5 ans)	Solfège 1 ^{er} élève	Solfège 2 ^{ème} élève et +	Solfège + instrument 1 ^{er} élève ou instrument seul	Solfège + instrument 2 ^{ème} élève et + ou instrument seul	Location Instrument
18,00 €	24,20 €	12,10 €	34,20 €	17,10 €	35,00 €

Tarifs pour les Extérieurs

Eveil musical (pour les enfants de 4 et 5 ans)	Solfège 1 ^{er} élève	Solfège 2 ^{ème} élève et +	Solfège + instrument 1 ^{er} élève ou instrument seul	Solfège + instrument 2 ^{ème} élève et + ou instrument seul	Location Instrument
25,00 €	36,20 €	18,10 €	51,40 €	25,70 €	35,00 €

Il précise que ces droits sont payables en une seule fois et que les recettes seront recouvrées par le régisseur conformément aux règles de la comptabilité publique et décide qu'en cas d'arrêt d'un élève pour cas de force majeure (raison médicale ou déménagement), il pourra être procédé au remboursement de la participation à hauteur de 50%. La demande dûment justifiée (certificat médical ou justificatif de changement d'adresse) sera examinée par Monsieur le Maire chargé de l'application de cette mesure.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 14/03/2021 - Fourrière automobile – Délégation de Service Public – Convention – Approbation.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de délégation de service public de fourrière automobile à passer avec la société AUTO DÉPANNAGE - 70 rue de la pyramide – 59121 HAULCHIN et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 15/03/2021 - Convention entre la Ville d'Escaudain et la SAS EXA-CODE – Mise à disposition d'un local - Approbation.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention fixant les modalités de mise à disposition d'un local pour le déroulement de l'examen du code de la route sur le territoire communal et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants, ainsi qu'à intervenir pour leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 16/03/2021 - Lotissement dit « Le Clos du Terril » sur le site de l'ancien magasin Netto – Approbation de la convention relative à la rétrocession en vue de leur classement dans le domaine public communal, des voiries, réseau d'éclairage public, espaces verts communs et équipements ouverts à la circulation, à passer avec la SNC LE CLOS DU TERRIL

Le Conseil Municipal décide de se déclarer favorable au projet de rétrocession des équipements communs (voiries, réseau d'éclairage public, espaces verts) en vue de leur classement dans le domaine public communal, les autres réseaux étant intégrés directement dans le domaine respectif de chaque concessionnaire (ERDF, GRDF, SIAD, ...) sur le site de l'ancien magasin Netto et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, à agir pour son exécution, à lancer la procédure de classement dans le domaine public le moment venu et à signer l'acte authentique qui établira le transfert de propriété.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 17/03/2021 - Rue des Semailles – Rétrocession de la voie, du réseau d'éclairage public et des espaces communs – Classement de la voirie dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des voies, des espaces communs et du réseau d'éclairage public auprès de Escaut Habitat, le réseau d'assainissement étant rétrocédé directement au SIAD et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette procédure.

Il précise que les limites assignées à la voie sont celles fixées sur le plan de classement annexé à la présente délibération et que le transfert fera l'objet d'un acte notarié publié aux hypothèques par Maître Sophie DE CIAN LHERMIE, notaire à Denain. Il prononce le classement dans le domaine public communale de la rue des Semailles reliant la rue Paul Bert à la rue Emile Zola, ce qui porte la longueur totale du réseau de voirie communale à 28.297,10 mètres. Le Conseil prononce le classement des espaces communs dans le domaine public communal ; impute les dépenses relatives au paiement des frais de transfert sur les crédits ouverts au chapitre 21 article 2151 du budget en cours et sollicite l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi des finances 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK

Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 18/03/2021 - Rue des Moissons, rue des Fleurs, Allée des Charrues et Allée des Bosquets – Rétrocession des voies, du réseau d'éclairage public et des espaces communs – Classement des voiries et des espaces communs dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des voies, des espaces communs et du réseau d'éclairage public des Rue des Moissons, des Fleurs, Allée des Charrues et Allée des Bosquets auprès de SIA Habitat, le réseau d'assainissement étant rétrocédé directement au SIAD et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette procédure. Il précise que les limites assignées aux voies sont celles fixées sur le plan de classement annexé à la présente délibération et que le transfert fera l'objet d'un acte notarié publié aux hypothèques par Maître Sophie DE CIAN LHERMIE, notaire à Denain. IL prononce le classement dans le domaine public communale de ces rues ce qui porte la longueur totale du réseau de voirie communale à 28.746,10 mètres. Le Conseil prononce le classement des espaces communs dans le domaine public communal ; impute les dépenses relatives au paiement des frais de transfert sur les crédits ouverts au chapitre 21 article 2151 du budget en cours et sollicite l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi des finances 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 19/03/2021 - Concession d'Aménagement de la Résidence du Collège - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2020.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité au titre de l'année 2020 de la Concession d'Aménagement de la Résidence du Collège.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 20/03/2021 - Rapport d'activité sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – Exercice 2020.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport sur l'utilisation de la D.S.U.C.S. reçue au titre de l'année 2020.

Délibération n° 21/03/2021 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 22 Avril 2021.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et retracés dans le rapport :

1. EVALUATION DES RESTITUTIONS DE TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS AUX ORDURES MENAGERES ANTERIEUREMENT DEDUIT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE CERTAINES COMMUNES

Résultat du vote :

Nombre de voix pour : 28

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

2. EVALUATION DES RESTITUTIONS DE TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS A LA COMPETENCE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS ANTERIEUREMENT DEDUIT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE CERTAINES COMMUNES

Résultat du vote :

Nombre de voix pour : 28.

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

3. EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS AUX COMPETENCES EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Résultat du vote :

Nombre de voix pour : 28

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 22/03/2021 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'Escaudain – Année 2021 – Solde.

Le Conseil Municipal décide d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale d'Escaudain au titre de l'année 2021 une subvention d'un montant de 460.000 € (sur laquelle un acompte de 200.000 € a été versé, soit un solde de 260.000 €). Il impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65 article 657362 code fonctionnel 520.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 23/03/2021 – Subventions aux coopératives scolaires – Année 2021.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivant le tableau ci-dessous et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65 article 65738 code fonctionnel 212 et 211.

Ecole maternelle Marcel Cachin	723,30 €
Ecole maternelle Roger Salengro	512,00 €
Ecole maternelle Simon-Sévigné	1 177,60 €
Ecole élémentaire Victor Hugo	716,80 €
Ecole élémentaire Marcel Cachin	972,80 €
Ecole élémentaire Roger Salengro	608,00 €
Ecole Paul Langevin	416,00 €
Ecole Paul Schneider	524,80 €

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 24/03/2021 – Subventions aux écoles participant à l'UFOLEP-USEP – Année 2021.

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux coopératives des établissements scolaires escaudinois ayant participé aux activités sportives menées dans le cadre de l'UFOLEP/USEP les subventions suivantes et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65 article 65738.

Ecole Paul Langevin : 151 €
Ecole Schneider : 299 €

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 25/03/2021 – Subventions aux associations escaudinoises – Versement du solde – Année 2021.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les soldes des subventions de fonctionnement cités ci-dessous et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65, article 6574.

Association des Amis du Musée d'Escaudain	490 €
Harmonie d'Escaudain	7 320 €
Cercle Philatélique Escaudinois	210 €
Bimbo - Escaudain	1 900 €
Ass. de sauvegarde du patrimoine escaudinois	550 €
Club de généalogie d'Escaudain et de l'Ostrevant	260 €
Comité Escaudain Ruhla	990 €
Comité des fêtes de la cité Nervo - Escaudain	350 €
Cercle Laïque socio-culturel Jacques Brel - Escaudain	3 500 €
Mieux Vivre à Louise Michel - Escaudain	2 352 €
Nord Escaudain	1 370 €
Les pensées d'Astrid	350 €
Escaudain Basket - Porte du Hainaut	10 500 €
Basket Féminin Escaudain - Porte du Hainaut	12 570 €
Atout Forme - Escaudain	490 €
Les Archers Escaudinois	1 050 €

Union Sportive Escaudain Football	21 000 €
Association sportive de Tennis de Table - Escaudain	4 200 €
Force Athlétique Escaudain	6 860 €
Club Olympique Municipal Escaudinois	7 000 €
Club Cyclo VTT Escaudain	1 050 €
Tennis Club Escaudinois	4 900 €
Association Sportive de Tir Escaudinoise	490 €
UNSS - Collège Félicien Joly d'Escaudain	315 €
Le pigeon de fer - Escaudain	210 €
Amicale pour le don de sang bénévole d'Escaudain	140 €
Union du commerce - Escaudain	630 €
Les Anciens combattants - Escaudain	490 €

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 26/03/2021 – Subvention à l'Association Classic Street Dance – Année 2021.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 € à l'association «Classic Street Dance » et précise que le crédit nécessaire au règlement de la présente dépense sera inscrit au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 27/03/2021 – Subvention à l'Association « Les Ch'ti JB frappent les 3 coups »

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Les Ch'ti JB frappent les 3 coups » et indique que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

MM. PETRIOLI Franca, TROIA Laure, Membres de l'Association n'ont participé ni au débat ni au vote de la délibération. Le pouvoir de M. DUHEM remis à Mme TROIA n'a pu s'exercer.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 28/03/2021 – Subvention exceptionnelle à l'Association « Union Sportive Escaudain Football ».

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 € à l'association « Union Sportive Escaudain Football » pour l'achat de 2 buts amovibles, les deux existants ayant été réformés et précise que le crédit nécessaire au règlement de la présente dépense sera inscrit au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 29/03/2021 – Subvention à l'Association « Grand Prix de Denain ».

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Grand Prix de Denain » pour l'organisation de sa course cycliste internationale ouverte aux cyclistes professionnels se déroulant le 21 Septembre 2021 et précise que le crédit nécessaire au règlement de la présente dépense sera inscrit au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, PLAYE Maryse (pouvoir remis à Mme TRIOUX Annick), LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian (pouvoir remis à Mme TROIA Laure), MERCIER Catherine (pouvoir remis à M. ABDELKADER Michaël), TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CARPENTIER Romuald.

Délibération n° 30/03/2021 - Compte rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n° 31/03/2021 - Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération en date du 10 Juillet 2020.

Fait à Escaudain, le 7 Juillet 2021
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT

Affiché le 7 Juillet 2021
Bruno SALIGOT

Maire d'ESCAUDAIN